

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-01 du 11 janvier 2016
portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630031S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Nicolas MERLIERE, directeur adjoint de l'audit et du pilotage stratégique, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté à compter du 11 janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 janvier 2016.

*Le président
de l'Établissement français du sang,*
F.TOUJAS